

DÉLIBÉRATION N° 2 CASDIS DU 16/12/2021

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20211216-2

DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2021

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni Jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, en présence du Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Mireille FIGEAC, Madame Edith LAGARDE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD, Monsieur Christian PONS, Madame Dominique BIZAT (en visioconférence)

Sans voix délibérative :

Colonel Jean-François GALTIE, Capitaine Mickaël DESBRUERES

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-José SOURSOU, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie-Ange MAGRE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIÉ, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Elodie JEURISSEN, Capitaine Philippe DELTOUR, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS adoptent la décision modificative N°2 de l'exercice 2021 telle qu'elle apparaît dans le document budgétaire annexé et synthétisé ci-après et ce :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- Sans vote formel sur chacun des chapitres.

SYNTHESE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2021

	BP 2021 + DM1	DM2 - 2021	TOTAL	Evolution en %
FONCTIONNEMENT	15 914 126 €	+ 216 000 €	16 130 126 €	1,36 %
INVESTISSEMENT	10 527 886 €	-1 148 419 €	9 379 467 €	-10,91 %
TOTAL	26 442 012 €	-932 419 €	25 509 593 €	-3,53 %

Détail du vote :

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 17 décembre 2021



Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.